



Date de convocation
Le 22 mai 2024

Date de publication
Le 22 mai 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Présents : 11
Votants : 11

DELIBERATION N° 2024-7.10-31
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le trois Juin, à dix-huit heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, et COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité en exercice.

Absents excusés : BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, HUBERSON Marie-Pierre, et TREHET Laurent

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024- 7.10 - 31 - CANTINE SCOLAIRE - TARIFS

Vu la délibération n°2024-7.10-17 erronée

Vu la convention signée en 2021 avec les services de l'Etat pour une tarification sociale de la cantine scolaire pour une durée de trois ans

Vu l'augmentation du prix des denrées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit le tarif du repas à la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024

Quotient familial	Tarif 2024
QF < 899	1 €
900 < QF < 999	3.85 €
QF > 1000	3.95 €
Repas occasionnel	5.40 €

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 7 Juin 2024

LE MAIRE
Hubert. LECARPENTIER